

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 4 décembre 2017

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le quatrième jours de décembre deux mille dix-sept (2017) à 19h30, à la salle municipale située au 415 rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

17 citoyens sont présents à l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Monsieur Cédrick Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2017-12-281.2

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 13 novembre 2017
 - 3.2. Séance extraordinaire du 29 novembre 2017
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Demande pour feuillet paroissial
 - 5.2. Collège Notre-Dame – Demande de commanditaire
 - 5.3. Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent – Invitation
 - 5.4. Ministère des transports – Transfert des installations portuaires
 - 5.5. Ministère de la sécurité publique – Remerciement semaine de prévention

- 5.6. Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent – Lettres de félicitations
- 5.7. Ministère des Affaires municipales – Acceptation de la programmation TECQ 2014-2018
- 5.8. Conseil national des lignes aériennes du Canada – Demande d'appui
- 5.9. Info-Dimanche – Publicité « Camping des Passereaux »
- 5.10. Hugues Guerettes inc. – Demandes pour Côte Roy

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Conseil municipal – Horaire des séances ordinaires 2018
 - 6.2. Conseil municipal – Désignation pour la MRC
 - 6.3. Conseil municipal – Désignation pour pro-maire
 - 6.4. Fédération des municipalités du Québec – Formation nouveaux élus
 - 6.5. Rencontre des maires – Autorisation
 - 6.6. Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2018
 - 6.7. Indice des prix à la consommation – Taux pour 2018
 - 6.8. Conseil municipal – Dons, marques d'hospitalité et autres avantages
 - 6.9. MRC de Rivière-du-Loup – Quote-parts 2018

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport de novembre 2017

8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Déneigement du site ornithologique – Soumissions (*)
 - 8.2. Déneigement des bornes fontaines sèches – Soumissions

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel de novembre 2017
 - 10.2. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Adhésion 2018

11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel de novembre 2017
 - 11.2. Comité « Sur le chemin de l'école » - Présentation
 - 11.3. Lumières pour arbres de Noël – Offre de service
 - 11.4. Patinoire extérieure – Factures pour travaux
 - 11.5. Patinoire extérieure – Soumission pour toilette sèche
 - 11.6. Patinoire extérieure – Soumission pour roulotte
 - 11.7. Patinoire extérieure – Éclairage

12. FINANCES
 - 12.1. Conseil municipal – Rapport du maire 2017

13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - 13.1. *Règlement no. 97-17 sur la Cours municipale commune* – Adoption
 - 13.2. *Règlement no. 93-17 sur le zonage* – Adoption
 - 13.3. *Règlement de taxation 2018* – Avis de motion
 - 13.4. *Règlement sur la rémunération des élus* – Présentation du projet

14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 8 janvier 2018 à 19h30
 - 14.2. Séance extraordinaire du conseil (Budget 2018) – 21 décembre 2017 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES
15.1. Entente Cénacle – Autorisation pour opinion juridique
15.2. Rue Beaupré – Facture supplémentaire

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-12-282.3.1

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 13 novembre 2017 soit adopté en sa forme et teneur.

2017-12-283.3.2

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2017

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 29 novembre 2017 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2017-12-284.4.1

4.1 Ratification des déboursés de novembre 2017 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 7 novembre au 27 novembre 2017 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 103 171,80 \$ à même le fonds général.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse et Monsieur Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

Monsieur Rémi Beaulieu, conseiller no. 2, se retire pour le point.

5. CORRESPONDANCES

2017-12-284.5.1

15.1 Fabrique de Saint-Georges-de-Cacouna – Demande pour feuillet paroissial

Dépôt d'une demande de sollicitation de la Fabrique de Cacouna pour l'impression de notre feuillet paroissial au montant de 150,00\$.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :
QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer la somme de 150,00\$ pour l'impression du feuillet paroissial pour l'année 2018.

2017-12-285.5.2

5.2 Collège Notre-Dame – Demande de commanditaire

Dépôt d'une demande de commandite des élèves finissants du Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup pour leur album de finissants;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :
QUE le conseil autorise une commandite de 50,00\$ dans l'album des finissants du Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup.

2017-12-286.5.3

5.3 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent - Invitation

Dépôt d'une invitation de la table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent pour se familiariser avec la gestion d'un budget municipal.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :
QUE le conseil autorise madame Danielle Gagné, conseillère no. 1, à assister à la rencontre d'information qui se tiendra le vendredi 1^{er} décembre de 13 h30 à 16 h30, à la MRC de Rivière-du-Loup;
QUE la municipalité rembourse les frais de déplacement pour assister à cet événement et ce, selon la politique en vigueur.

5.4 Ministère des transports – Transfert des installations portuaires

Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports, qui accepte de rencontrer les représentants de la Commission régionale du port de Gros-Cacouna en ce qui a trait au transfert des installations portuaires de Transport Canada.

5.5 Ministère de la sécurité publique – Remerciement semaine de prévention

Dépôt d'une lettre de remerciement pour la *Semaine de prévention incendie* du Ministère de la sécurité publique, pour information. Le Ministère remercie tout particulièrement les membres des différentes associations du milieu de l'incendie au Québec, les services de sécurité incendie et les municipalités du Québec.

5.6 Table de concertation des groupes des femmes du Bas-Saint-Laurent – Lettres de félicitations

Dépôt d'une lettre de La Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, pour féliciter madame Ghislaine Daris pour son élection à la mairie, madame Francine Côté, madame Suzanne Rhéaume et madame Danielle Gagné pour leur élection à titre de conseillère.

5.7 Ministère des Affaires municipales – Acceptation de la programmation TECQ 2014-2018

Dépôt d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire nous indiquant que la programmation de travaux révisée pour 2018, déposé en octobre, a été acceptée.

2017-12-287.5.8

5.8 Conseil national des lignes aériennes du Canada – Demande d'appui

ATTENDU QUE, dans un pays aussi vaste et peu peuplé que le Canada, des services de transport aérien sûrs et efficaces sont essentiels pour garder les familles et les collectivités en contact et préserver la prospérité économique;

ATTENDU QUE les aéroports du Canada représentent des actifs indispensables qui contribuent à la qualité de vie et à la croissance économique des villes, des collectivités et des régions qu'ils desservent;

ATTENDU QUE les médias rapportent que le gouvernement du Canada envisage activement de vendre les aéroports du Canada à des sociétés à but lucratif afin de réaliser un gain financier unique;

ATTENDU QUE l'expérience internationale démontre que la privatisation des aéroports s'est souvent soldée par une augmentation des frais et une diminution des services pour les voyageurs et les compagnies aériennes dans une tentative de maximiser le rendement;

ATTENDU QU'un tel résultat aurait une incidence négative sur les collectivités de toutes tailles à l'échelle du Canada en augmentant le coût du transport aérien et en réduisant les services;

ATTENDU QU'au cours de la dernière décennie nous avons assisté à une hausse massive du nombre de Canadiens qui utilisent le transport aérien pour rencontrer leurs proches, prendre des vacances bien méritées et explorer le pays, ou aider à créer des emplois;

ATTENDU QUE toute hausse des tarifs du transport aérien résultant d'une privatisation des aéroports constituerait une taxe inéquitable sur la classe moyenne du Canada;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Cacouna exhorte la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à aborder cette question dans un débat d'urgence à la prochaine réunion de son Conseil national d'administration.

2017-12-288.5.9

5.9 Info-Dimanche – Publicité « Camping des Passereaux »

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la municipalité à défrayer un montant de 100,00\$ pour l'achat d'une
publicité dans le cadre de la publication « *Camping des Passereaux* » du journal Info-
Dimanche.

5.10 Hugues Guerettes inc. – Demande pour bordure Côte Roy

Dépôt d'une lettre de Hugues Guerettes inc. nous indiquant quelques problématiques
pour le déneigement :

- La rue Monseigneur Landry ainsi que la rue Beaupré sont encombrés par des
branches d'arbres qui ne laisse pas la place nécessaire à la circulation d'un
camion de déneigement et qui ne permet pas un déneigement pleine largeur;
- La bordure située du côté nord de la Côte Roy fait en sorte que le camion ne
pourra croiser d'autre véhicule et ne pourra reculer sous aucune considération à
cet endroit.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-12-289.6.1

6.1 Conseil municipal – Horaire des Séances ordinaires 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil
doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires
pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil
municipal pour l'année 2018. Ces séances débuteront à 19 h 30 à la salle municipale
située au, 415 rue de l'Église à Cacouna.

8 janvier 2018	9 juillet 2018
5 février 2018	6 août 2018
5 mars 2018	10 septembre 2018
9 avril 2018	1 ^{er} octobre 2018
7 mai 2017	5 novembre 2018
4 juin 2018	3 décembre 2018

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général,
conformément à la *loi*.

2017-12-290.6.2

6.2 Conseil municipal – Désignation pour la MRC

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Francine Côté, conseillère no. 3, soit nommée pour l'année 2018, représentante du conseil de la Municipalité de Cacouna au sein de la MRC de Rivière-du-Loup en l'absence de madame Ghislaine Daris, mairesse.

2017-12-291.6.3

6.3 Conseil municipal – Désignation pour pro-maire

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE monsieur Bruno Gagnon, conseiller no. 5, soit nommé pro-maire pour la période de janvier à mars 2018;

QUE madame Suzanne Rhéaume, conseillère no. 6, soit nommée pro-maire pour la période de avril à juin 2018;

QUE madame Danielle Gagné, conseillère no. 1, soit nommée pro-maire pour la période de juillet à septembre 2018;

QUE monsieur Rémi Beaulieu, conseillère no. 2, soit nommée pro-maire pour la période de octobre à décembre 2018.

2017-12-292.6.4

6.4 Fédération des municipalités du Québec – Formation nouveaux élus

La Fédération Québécoise des Municipalités nous fait parvenir l'offre de service pour la formation intitulée « *Le comportement éthique* ». Cette formation est obligatoire pour les élus. Le coût s'élève à 245 \$ plus taxes par inscription.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la municipalité à inscrire madame Danielle Gagné, conseillère no. 1, à la formation « *Le comportement éthique* » donné par la Fédération Québécoise des Municipalités, le 20 janvier 2018 à Trois-Pistoles et en défrayer les coûts pour la somme de 245,00 \$ plus taxes;

QUE la municipalité rembourse les frais de déplacement pour la participation à cet événement et ce, selon la politique en vigueur.

2017-12-293.6.5

6.5 Rencontre des maires - Autorisation

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Ghislaine Daris, mairesse, à participer à la rencontre des maires, qui aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 au Centre Bombardier de La Pocatière, entre 17 h et 19 h;

QUE la municipalité rembourse les frais de déplacement pour la participation à cet événement et ce, selon la politique en vigueur.

2017-12-294.6.5

6.6 Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2018

M. Jules Savoie, directeur général de l'Association des plus beaux villages du Québec nous soumet la facturation 2018 afin de faire partie de l'association.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler sa cotisation à l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2018 au coût de 1 596,75\$.

2017-12-295.6.5

6.7 Indice des prix à la consommation – Taux pour 2018

Il est proposé par monsieur Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil accepte que 1 % soit le taux de référence pour l'indice du prix à la consommation (IPC) pour toutes les transactions de la municipalité qui nécessitent une majoration pour 2018.

6.8 Conseil municipal – Dons, marques d'hospitalité et autres avantages

Les membres du conseil n'ont déposé aucune déclaration qu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui excède la valeur fixée par le *Code d'éthique et de déontologie des élus* soit la somme de 200\$.

6.9 MRC de Rivière-du-Loup – Quote-Parts 2018

Dépôt de l'estimé des quotes-parts à verser par notre municipalité à la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2018 au montant de 257 590,00\$ et en revenus estimés à recevoir de 65 913,00\$.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Service incendie – Rapport de novembre 2017

Dépôt du rapport du service incendie de novembre 2017 pour information.

8. TRAVAUX PUBLICS

2017-12-296.8.1

8.1 Déneigement du site ornithologique - Soumissions

Dépôt d'une soumission pour le déneigement du site ornithologique pour les hivers 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Gilles Bérubé	
2017-2018	33,00\$ la fois
2018-2019	33,66\$ la fois
2019-2020	34,33\$ la fois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Gilles Bérubé pour le déneigement du site ornithologique pour les hivers 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

2017-12-297.8.2

8.2 Déneigement des bornes fontaines sèches - Soumissions

Dépôt d'une soumission pour le déneigement des bornes incendie sur la route 291, la rue de l'Église et le Petit rang 2 pour les hivers 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Gazonnière Alain Michaud inc.	
2017-2018	775,00 \$
2018-2019	785,00 \$
2019-2020	795,00 \$
Total	2 355,00 \$

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de « Gazonnière Alain Michaud inc. » pour le déneigement des bornes incendie sur la route 291, la rue de l'Église et le Petit rang 2 pour un montant de 2 355,00 \$, pour les hivers 2017 à 2020.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Permis de construction et certificats d'autorisation – Rapport mensuel de novembre 2017

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation du mois de novembre 2017 sont déposés au conseil pour information générale.

2017-12-298.10.2

10.2 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Adhésion 2018

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte que la municipalité débourse la somme de 431,16 \$ taxes incluses afin de payer l'adhésion annuelle à la COMBEQ de monsieur Vincent Bérubé, inspecteur en bâtiments.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel de novembre 2017

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de novembre 2017 est déposé au conseil pour information générale.

11.2 Comité « Sur le chemin de l'école » - Présentation

Présentation du comité « Sur le chemin de l'école ».

2017-12-299.11.3

11.3 Lumières pour arbres de Noël – Offre de service

Dépôt d'une offre de service de M. Carl Bastille pour l'installation d'un arbre de Noël avec les lumières ainsi qu'une couronne blanche.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Cacouna accepte l'offre de service de M. Carl Bastille pour l'installation d'un arbre de Noël avec les lumières ainsi qu'une couronne blanche pour un montant de 310,00 \$ avant taxes.

2017-12-300.11.4

11.4 Patinoire extérieure – Factures pour travaux

Dépôt de quatre (4) factures pour différents matériaux pour la patinoire extérieure temporaire au montant de 1 685.96 \$ avant taxes.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la municipalité à déboursier pour le paiement des factures pour la patinoire extérieure temporaire au montant de 1685,96\$ avant taxes.

2017-12-301.11.5

11.5 Patinoire extérieure – Soumission pour toilette sèche

Dépôt de deux soumissions pour la location d'une toilette sèche pour la patinoire extérieure temporaire :

	Sanilang inc.	Gaudreau
Par semaine	120,00\$ avant taxes	N/A
Par mois	480,00\$ avant taxes	472,18 \$ avant taxes
Frais uniques	73,45\$ avant taxes	N/A
Pour l'hiver (4 mois)	1993,45\$ avant taxes	1888,72\$ avant taxes

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la soumission de Gaudreau pour la location d'une toilette sèche pour un montant total de 1888,72\$ avant taxes pour quatre (4) mois.

2017-12-302.11.6

11.6 Patinoire extérieure – Soumission pour roulotte

Dépôt de deux (2) soumissions pour la location d'une roulotte pour la patinoire extérieure temporaire :

	GB Location	Maisons Ouellet
Par mois	550,00\$ avant taxes	370,00\$ avant taxes
Frais unique	1500,00\$ avant taxes	360,00\$ avant taxes
Pour l'hiver (4 mois)	3700,00\$ avant taxes	1840,00\$ avant taxes

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la soumission de Maisons Ouellet pour la location d'une roulotte pour la patinoire extérieure temporaire pour un montant de 1840,00\$ avant taxes.

2017-12-303.11.7

11.7 Patinoire extérieure – Éclairage

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur général à mandater un électricien afin de faire effectuer le branchement de la roulotte mobile de la patinoire extérieure temporaire sur le réseau électrique;

QUE le conseil autorise le directeur général à mandater ce même électricien afin d'effectuer le branchement électrique des tours d'éclairage situés autour de la patinoire.

12. FINANCES

12.1 Conseil municipal – Rapport de la mairesse 2017

Dépôt du rapport de la mairesse, pour information.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

2017-12-304.13.1

13.1 Règlement no. 97-17 sur la Cours municipale commune – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cacouna désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le *Règlement numéro 97-17 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale*, soit adopté comme suit :

RÈGLEMENT NO 97-17

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Règlement no. 97-17 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de rivière-du-loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale

Article 1

La municipalité de Cacouna autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Article 2

La mairesse madame Ghislaine Daris, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, monsieur Cédric Gagnon, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Cacouna l'original de l'entente jointe au présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2017-12-305.13.2

13.2 Règlement no. 93-17 sur le zonage - Adoption

ATTENDU QUE la Municipalité de Cacouna a adopté le *Règlement de zonage numéro 19-08-2*, le 2 mars 2009 et que celui-ci est entré en vigueur le 27 mars 2009;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite corriger la formulation de certains articles, et préciser la contenu de certains autres;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 1 mai 2017;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 7 août 2017;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public invitant les personnes intéressées par ledit règlement à se manifester a été affiché le 31 octobre 2017;

ATTENDU QUE suite à cet affichage, aucune demande de citoyen n'a été enregistré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte sans changement le *Règlement no 93-17 modifiant le règlement de zonage 19-08-2* tel qu'adopté en second projet le 7 août 2017 comme suit :

RÈGLEMENT NO 93-17

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Règlement no 93-17 modifiant le règlement de zonage 19-08-2

Article 1

Ajouter à la fin de l'article 8.2.1.7 - Vente de biens d'utilité domestique (vente de garage) le paragraphe suivant :

« Un certificat d'autorisation pourra toutefois être émis pour une vente de garage ou un encan ne dépassant pas deux jours hors de ces périodes. Un seul certificat d'autorisation pourra être émis par résidence pour une année civile. Aucun certificat d'autorisation n'est

nécessaire pour une vente de garage se déroulant la fin de semaine de la fête des voisins au début juin ».

Article 2

Ajouter à la fin de l'article 9.3.2 - Matériaux interdits le paragraphe suivant :

« Dans le périmètre urbain, aucun câble d'acier, ou corde tendue entre deux points d'attache ne pourra être utilisée pour bloquer l'accès à un chemin. Hors du périmètre urbain, une telle entrave d'accès devra obligatoirement être munie de deux réflecteurs triangulaires d'au moins 25 cm de haut. Les réflecteurs devront être visibles de part et d'autre depuis le chemin ».

Article 3

À la grille d'usage pour la zone 07-H, ajouter la classe d'usage habitation collective et multifamilial (3 à 5 logements) Classe D et Multifamiliale (6 logements et plus) Classe D.

Article 4

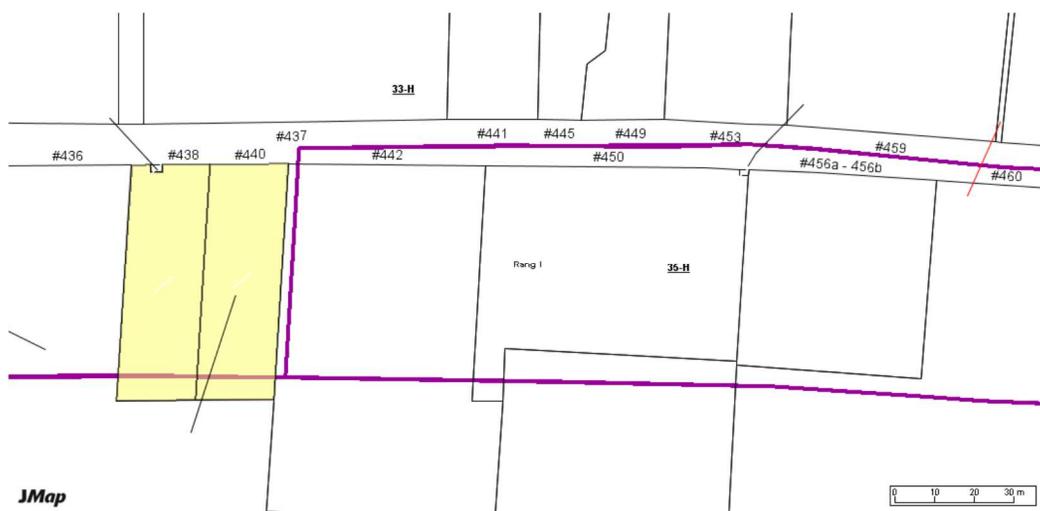
À la grille d'usage pour la zone 33-H, ajouter les classes d'usage; Classe commerces et services d'hébergement et de restauration et la Classe usages loisirs et divertissement.

À la note N19, ajouter aux usages spécifiquement interdits : sauf maison de chambres, bars, brasserie et boites de nuits qui ne sont pas en complément d'une utilisation d'hébergement touristique ou de restauration.

À la note N20, ajouter aux usages spécifiquement autorisés : sont également autorisés tout usage commercial de la classe commerces et services locaux et régionaux à la condition qu'ils soient complémentaires à l'usage hébergement touristique ou restauration.

Article 5

Ajouter à l'ouest de la zone 35-H les propriétés identifiées par les numéros civiques 438 et 440 de la rue du Patrimoine.



Article 6

Modifier la limite sud-est de la zone 78-H pour qu'elle soit étendue vers le sud sur 145m, y compris au sud de l'actuelle zone 77-H, afin de reprendre la zone priorisée par la MRC dans le développement du périmètre urbain de la municipalité;



Article 7

Modifier la zone 124-H afin de fusionner le 990 et la partie située à l'Est de cette zone à la zone 85-CH.

Inclure la zone 93-H à la zone 85-CH.

Ne plus autoriser les Habitations de type He (habitation en rangée) et Hf (3 à 5 logements) dans la zone 85-CH pour protéger la vue sur le port depuis la rue du Patrimoine.

Ajouter la note N 21 aux usages spécifiquement autorisés pour la zone 85-CH : Afin de tenir compte du potentiel d'usages mixtes issus du percement de la Route du Port et pour aider à protéger les bâtiments à caractère patrimoniaux, deux usages principaux sont autorisés sur chaque propriété.



Réduire les hauteurs maximales à 8m dans la zone 85-CH afin de protéger les vues sur le fleuve depuis la rue du Patrimoine.

Article 8

Ajouter aux usages spécifiquement autorisés pour les zones 63-A et 110-AH la note N18 suivante :

« Est autorisé tout usage habitation spécifiquement autorisé dans le règlement de contrôle intérimaire no 157-03 de la MRC de Rivière-du-Loup ».

13.3 Règlement de taxation 2018 – Avis de motion

Monsieur Rémi Beaulieu, conseiller no. 2, donne avis de motion qu'à une prochaine séance extraordinaire sera soumis, pour adoption, un projet de règlement concernant la taxation et la tarification pour 2018.

2017-12-306.13.4

13.4 Règlement sur la rémunération des élus – Présentation du projet

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux, C. T-11.001* permet aux municipalités de fixer par règlement la rémunération des élus;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajuster les taux minimums de rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE ces seuils minimums ont été prévus aux prévisions budgétaires 2018 de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné au cours de la séance tenue par ce conseil le 13 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le projet de *Règlement sur la rémunération des élus* soit décrété comme suit :

RÈGLEMENT NO 98-17

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Règlement no. 98-17 sur la rémunération des élus

Article 1

Pour l'exercice financier 2018, la rémunération des élus municipaux sera majorée de la façon suivante, sur une base annuelle :

Rémunérations	2017	2018	Différence
Maire	8 830\$	13 245\$	4 415\$
Allocation de dépenses	4 415\$	6 623\$	2 208\$
Conseillers	2 943\$	4 415\$	1 472\$
Allocation de dépenses	1 472\$	2 208\$	736\$

Article 2

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier de l'année 2018.

Article 3

Les montants mentionnés à l'article 1 seront indexés au pourcentage d'augmentation du coût de la vie (IPC) à chaque année, par résolution du conseil municipal.

Article 4

La rémunération et l'allocation de dépenses fixées en vertu de l'article 1 seront versées par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution.

Article 5

Le présent règlement abroge tous autres règlements concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

14. INFORMATIONS

14.1 Prochaine réunion du conseil – 8 janvier 2017 à 19h30

14.2 Séance extraordinaire du conseil (Budget 2018) – 21 décembre 2017 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES

2017-12-307.15.1

15.1 Entente Cénacle – Autorisation opinion juridique

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur général à demander une opinion juridique sur la taxation foncière concernant la maison de prière Le Cénacle.

2017-12-308.15.2

15.2 Rue Beaupré – Facture supplémentaire

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la municipalité à payer la facture supplémentaire de Gervais Dubé inc. pour l'enlèvement d'une bordure sur la rue Beaupré au montant de 1058,86\$ avant taxes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-12-309.17.1

17.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 21h20 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
maire

Cédric Gagnon
directeur général
